Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 27 Joumada II 1444
20 Janvier 2023

N° 9

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **136**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **137**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **140**
Homologation de résolutions **141**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **141**
Avis aux créanciers..... **150**
Convocations
Sociétés anonymes **151**
Divers
Avis au public..... **154**
Actes Administratifs
Avis au public **156**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax..... **159**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information sur l'augmentation du capital en espèces en application des dispositions des articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

Suivant PV de l'AGE du 30/12/2022 de la société North American Private University Business (SA ne faisant pas appel public à l'épargne au capital de 2 000 000 DT composé de 200 000 actions de valeur nominale de 10 DT chacune, dont la durée est de 99 ans, exerçant dans l'enseignement supérieur privé, sise à la route de Tunis km 10.5 cité El Ons Sfax et titulaire de l'identifiant unique n°1293035V), enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 12/01/2023 sous le n°23500270 quittance n°M000290, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 13/01/2023 sous le n°AC08122023, il a été décidé d'augmenter le capital social de 120 000 DT en espèces et ce selon les conditions suivantes :

- Montant de l'augmentation du capital social à souscrire en espèces : 120 000 DT pour porter le capital social de 2 000 000 DT à 2 120 000 DT.

- Nombre d'actions à émettre et à souscrire en espèces : 12000 actions.

- Somme immédiatement exigible : libération intégrale à la souscription (la totalité de la valeur nominale et de la prime d'émission).

- Prix d'émission : le prix d'émission d'une action est fixé à 25 DT. Ainsi, l'apport de chaque actionnaire au titre de chaque action sera composé de 10 DT au titre de la valeur nominale et de 15 DT au titre de la prime d'émission, ce qui résulte une prime d'émission globale de 180 000 DT.

- Période ouverte pour la souscription : les souscripteurs bénéficient d'une période de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital qui commence à courir à partir de la date de l'insertion de cette notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de cette période.

- Apports en nature : Néant.

- Avantages particuliers : Néant.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister et voter aux assemblées générales sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

- Répartition du résultat, constitution de réserves et répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts.

- Etablissement bancaire qui recevra les fonds provenant de la souscription : les fonds provenant de la souscription et de la libération de l'augmentation du capital seront versés dans le compte bancaire indisponible ouvert auprès de la banque Zitouna agence Sfax

Pic Ville sous le n° 25 050 000 000108685674.

- Modalité de convocation de l'AGE et lieu de réunion : L'AGE du 30/12/2022 a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 276 du CSC et a eu lieu au nouveau siège social sis à la route de Tunis km 10.5 cité El Ons Sfax.

2023X00082SANB2

Nomination des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes

SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC «S.I.O.C.»

S.A. au capital de 1 834 500 dinars

Siège social : Route de Gabès - Km 3,5 - Sfax

Identifiant unique : 0008519N

Du p.v. de l'A.G.O. du 29 novembre 2022, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 9 décembre 2022 sous le n°22806553, quittance n°M007137, il appert que l'Assemblée a décidé :

1- La nomination des administrateurs suivants pour les exercices 2022, 2023 et 2024 :

- Monsieur Mohamed Dridi

- Monsieur Montassar Dridi

- Monsieur Safouane Dridi

2- La nomination de Mademoiselle Basma Chouk en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Renouvellement du mandat du président directeur général :

Du p.v. du C.A. du 29 novembre 2022, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 9 décembre 2022 sous le n°22806554, quittance n°M007139, il appert que le Conseil a décidé le renouvellement du mandat de Monsieur Mohamed Dridi en qualité du Président Directeur Général pour toute la durée de son mandat d'administrateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la société et pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Dépôt :

Un exemplaire de chacun des p.v. susvisés a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Sfax le 15 décembre 2022 sous le n°2022165110.

2023X00090SANB2

GALIEN PHARMACEUTICALS

S.A au capital de 20 095 000 DT

Adresse : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez Bloc A 1.1

Lac 1 Tunis, Tunisie

IU : 1185853V

Suivant déclaration de souscription et de versement enregistrée à la recette des finances Nelson Mandela le 28 décembre 2022 Quittance n°101667 sous le numéro 22804250, l'augmentation de capital réservée pour un montant de 6 500 000 DT par la création de 650 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées entièrement à la souscription et telle que décidée par l'AGE du 30 novembre 2022, a été réalisée définitivement et le capital social est ainsi porté de 13 095 000 DT à 20 095 000 DT. Un exemplaire des documents suivants a été déposé au registre national des entreprises le 6/12/2022 sous le numéro AC011712022. Le procès-verbal de l'AGE daté du 30 novembre 2022 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela en date du 5 décembre 2022 sous le n°22503851 Quittance n°95482. La déclaration de souscription et de versement, susmentionné.

La liste des souscripteurs et état de versement, enregistrée à la recette des finances Nelson Mandela le 28 décembre 2022 sous n°22804248 quittance n°101660.

La déclaration du bénéficiaire effectif,

La liste des actionnaires mise à jour.

2023400128SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation du capital social

Société de Promotion des Industries Métalliques

SPIM SARL

Siège social : Zone industrielle Grombalia

MF : 11756A/A/M/000

RC : B143181998

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire, du 26 décembre 2022, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 27 décembre 2022, quittance n°106965, Enregistrement n°22506560, enregistré au registre national des entreprises le 9 janvier 2023.

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société SPIM de trois milliards (3000.000 dinars) à la somme de quatre milliards et demi (4500.000 dinars) par incorporation des réserves comme suit :

Compte spécial d'investissement : 881984,000

Réserve légale : 102570,516

Réserve générale : 515445,484

Par conséquence l'article 7 des statuts a été modifié.

2023R00143SRLB2

BACOVET

Sarl au capital de 2.000.000,000 dinars

24, rue de Blida - 1046 Jebel Jelloud - Tunis

Identifiant Unique : 0025095H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 janvier 2020, enregistré à la recette des finances de rue du Sahel 45 avenue de la Gare - Tunis le 24 juin 2021 sous n°21501141 quittance n°M026177, déposée au centre national du registre des entreprises à Tunis en date du 14/7/2021 sous n°202159231, il a été décidé l'augmentation du capital social de 1.000.000,000 dinars à 2.000.000,000 dinars et ce par apport en nature sous forme d'un terrain industriel sis à Boumerdes Mahdia, d'une valeur de 1.000.000,000 dinars rémunéré par la création de 100.000 parts sociales nouvelles de 10,000 chacune, numérotées de 100.001 à 200.000.

2023R00149SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/01/2023 enregistré à la recette des finances La Goulette le 5/01/2023 enregistrement n°23200114 quittance 2415, la Société Food Store, enregistrée au Registre national des entreprises sous le n° A1557348, dont le siège social se trouve à rue Mongi Slim, résidence Rania, magasin 8 et 14, l'Aouina 2046 La Marsa, vend et cède et transporte aux messieurs Sabri Ben Sabbeh titulaire de la carte d'identité n° 05656654 et Ramzi Ben Sabbeh titulaire de la carte d'identité n° 05674114, résidant à rue 02 Mars Bizerte qui acceptent la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente des prêts à porter, chaussures et parfums sis à la rue Mongi Slim, résidence Rania, magasin 8 et 14, l'Aouina 2046 La Marsa, comprenant tous ses éléments.

Les oppositions seront reçues chez maître Hamda Ben Said dont l'étude est à la Rue Hssan Enouri, Centre des affaires, Bloc A, Bureau 406 Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «EL Chourouk» le 13/01/2023.

2023T00053FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine - Tunis le 3 Janvier 2023 (quittance n°M000964,

enregistrement n°23200027) Madame Najet Djoubi a vendu à la Société café Djoubi (Société en cours de constitution) sise à cité Ben Youness Rue n°42439 Tunis tout le fonds de commerce «café».

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Ferjani Sihem domiciliée à l'avenue 14 Janvier immeuble 52 bureau 1-4 Mourouj 5.

Le présent avis a été publié aux Journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 13 janvier 2023.

2023T00055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Bny Khalled le 3/1/2023 sous le n° 23200007 (quittance n°M000341).

Mr Mdaissi Melek titulaire de la carte d'identité n°09794257 demeurant à Nwal Grombalia ont vendu à Mme Jdidi Soumaia demeurant à Zawit Jedidi Beny KHalled titulaire de la carte d'identité n°06303194 la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local sis au centre commercial 20 Mars Zawit Ejdidi en tant que café.

Les oppositions doivent être déposées à l'étude du rédacteur de l'acte maître Saadi Ali sis à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "Echourouk" le13/01/2023.

2023R00110FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat enregistré à la recette des finances Boumhal le 22/10/2022 quittance n°M064678, enregistrement n°22203150, Mr Bouzid TCHINI a cédé à Mr Ennajeh ENNASRI l'ensemble du Fonds de commerce exploité sous forme de vente de fruits secs situé au 66 Av 7 Novembre Cité Essalem Boumhal El Bassatine, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées au local précité dans les 20 jours qui suivent l'annonce de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 31/12/2023.

2023R00136FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de la cité administrative d'Ariana, le 6 Janvier 2023 sous le n°23200210, quittance n°M002328. La société «Le Maître Boucher El Khalil», SARL, identifiant unique RNE n°1709856L, dont le siège social est sis au 72 avenue Habib Bourguiba 2080 Ariana, a vendu à la société «Computer Technologies», SUARL, identifiant unique RNE n°0847561K, dont le siège social est sis au 10 rue Chebbia, Montplaisir 1073 Bab Bhar Tunis, la totalité du fonds de commerce (seulement éléments incorporels), exploité dans tous type de commerce au local commercial sis au 72 avenue Habib Bourguiba Ariana.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées à M. Lotfi Ben Allala Betabbassi, dans le délai de vingt (20) jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne, à son adresse sise au 10 rue Chebbia Monplaisir 1073 Bab Bhar Tunis.

Le présent avis est apparu au journal Essahafa le 12/01/2023.

2023R00140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de rue Jazira le 16/01/2023 quittance n°M004039, enregistrement 23200135. Mme Dhekra Ferchechi a vendu la totalité du fonds de commerce exploité entant que Pressing sis à la Rue Modhabara cité Rmila 2076 Marsa à Mme Ines Salmi.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 17/01/2023.

2023R00142FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par le Me Dorsaf Sassi et son assesseur le 3/01/2023 enregistré à la recette des finances à Grombalia au journal du notaire du mois de janvier 2023 Mr Rjab Sahbi a donné à son épouse Ben Rjab Yosra la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue de Habib Bourguiba Grombalia.

Toutes les oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds à la rue Habib Bourguiba Grombalia pendant 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 17/01/2023.

2023R00169FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des Finances, Jammel le 28/12/2022 reçu n°85629 enregistrement n°22202564 madame Houda Ben Jaafer Ben Sassi Melayh CIN n°08451745 délivrée le 22/6/2011 non immatriculée au registre de commerce a vendu à Mme Samira Ben Ali Zidi CIN n°04179029 délivrée le 4/3/2020 la totalité du fonds commerce sis à l'avenue de l'environnement (شارع البيئة) (librairie et fourniture scolaire).

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mr Hamedi Fathi Rue 3 Août n°24 Sousse M Fiscal : 1012944P, 20 jours après la publication de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal La Presse du 6/01/2023.

2023S00048FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 28/12/2022, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 9/01/2023 sous n°23200140 quittance n°M001940. Mme Chahrazed Fandri, titulaire de la CIN n° 00078142 a vendu et cédé à Mr Youssef Gahbiche, titulaire de la CIN n°12839320, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente en détail article de ménage en plastique (MF : 1355865W) sis à l'Avenue Grand Maghreb Arabe - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «La Presse» et «Essahafa» du 18/01/2023.

2023S00050FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 8/12/2022 enregistré à la recette des finances de Teboulba en date du 14/12/2022 sous quittance n°M052508, enregistrement n°22202908, Sté CHAMPS SPORT S.A.R.L de matricule fiscal n°1561430X Représentée par le gérant Mr Haithem Ben Salem a vendu à Mr Fakhreddine Ben Fathi Fekih CIN N°06930324 la totalité du fonds de commerce qui consiste à la vente d'habillement sis à l'Avenue Nasr Teboulba avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites entre les mains du vendeur à l'Avenue El Nasr Teboulba. Cet avis a été publié au journal «Achourouk» du 20/01/2023.

2023S00081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 5/01/2023 enregistré à la recette de Sfax le 10/01/2023 sous le n° 23200084 quittance n°M003479 Sté ideal catring and services en rj maiam ejmail a vendu à la Sté les deux cent baguettes en rj Bilel Turki le fonds de commerce sis à l'Av. Mongi Slim skt ezit Sfax.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au Jort à maître Mohamed Fekih sis au 73, rue Hédi Chaker Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 14/01/2023.

2023X00078FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 7 Janvier 2023, enregistré à la recette des finances DIAR EL WAFA SFAX en date du 9 Janvier 2023 quittance n°M003681 enregistrement n°23200121, la STE D'AGRICULTURE MODERNE, Sarl, Identifiant unique n°0634710Y, vend et cède à Mr Mohamed Ben Salah Dammak, CIN n°01281471, la totalité du fonds de commerce sis à Rue de l'Algérie Im. MNIF Sfax, exploité dans le commerce des engrais et des médicaments agricoles.

Les oppositions seront présentées à l'adresse du rédacteur de l'acte Maître Moez Turki, avocat à Sfax, rue Habib Maazoun Im. Chakroun Bureau n°1 Sfax ou à l'adresse du fonds objet de la vente dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

L'insertion de cette annonce a eu lieu dans le journal AL SABAH le 12/01/2023.

2023X00086FCCC2

Vente d'un Demi fonds de commerce

En vertu d'un AS.S.PV du 4 mars 2022 enregistré à la Recette des Finances : borej elamri le 14/4/2022 Reçu n°004930 enregistrement n°22100135, Mr Tahar Ben Ibrahim Zaroui «(CIN 05008576) sis à France, a vendu l'un Demi fonds de commerce (Boulangerie nommée AMEN) MF : 0307881 V exploité dans le local sis à Borej enoure Borej elamri Manouba à Mr Noureddine Ziyeda (C.I.N°00372323) sis à Borej enoure Borej elamri Manouba : les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur Mr Noureddine Ziyeda dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Le présent avis est paru au journal Assahafa du 16/01/2023.

2023400122FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP signé le 6/1/2023 enregistré à la recette des finances à la cité administrative de l'Ariana le 6/1/2023 quittance n°M002483 enregistrement n°23200219, M Nadhem Ayedi demeurant à l'Ariana Résidence les Roses Bloc rose 2 appt 24, a cédé à Mme Rafika Berrabah demeurante à la rue Chatiba Riadh Landalous Ariana, le fonds de commerce à usage de café sis à la rue Khemais Hajri l'Ariana.

Les oppositions doivent parvenir au domicile du cessionnaire dans les 20 jours suivant la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Essahafa du 14/01/2023.

2023400123FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3/01/2023 enregistré à la recette des finances Av de l'indépendance le Bardo le 4/01/2023 quittance n°889 enregistrement n°23200036, Myriam Ajbouni CIN n°09004820, identifiant unique 1441786G, a vendu à Zouhair Zayadi CIN n°00694683, le fonds de commerce exploité dans le local sis au 27 Av de l'indépendance le Bardo destiné à la vente et location des robes de fêtes, avec ses éléments corporels et incorporels, les oppositions devront être notifiées à Maître Mouna Maghroum, avocate à la cour de cassation, dont son bureau est au 71 Av de l'Indépendance le Bardo dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du

présent avis au JORT. Cette publication est parue au journal Echourouk en date du 6/01/2023.

2023400127FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte édité par Maître Afef Dridi en date du 4/01/2023 enregistré le 9/01/2023 à la recette des finances 18 Rue Arbi Zarrouk Béja n°23200205, quittance n°M002070, Mr Mohsen Ben Salem et Mme Yamina Amdouni ont cédé à Mr Sami Ben Wnais Wahabi la totalité du fonds de commerce du local sis à l'Avenue Habib Bourguiba Béja Nord qui correspond au Salon de Thé «PAPITOU», les oppositions sont reçues dans les délais légaux au local du Fonds de commerce, dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux : Essabeh et Le Temps le 13 Janvier 2023.

2023400129FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis en date du 9/01/2023 sous le n°23300070 quittance n°M001444 Mr et Mmes Zaheddine Ben Ali Ben Mohamed Memmi, Zoubeida Ahlem Bent Ali Ben Mohamed Memmi, Neila Bent Ali Ben Mohamed Memmi, Afifa Bent Ali Ben Mohamed Memmi et Rim Bent Ali Ben Mohamed Memmi louent à la Société de Jouets d'Intelligence Infantile SO.J.IN tout le fonds de commerce exploité pour tout genre de commerce sis au n°16 rue El Jazira Tunis pour une durée d'un an (01) renouvelable débutant du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Cette annonce est parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 18/01/2023.

2023T00054FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat de BAIL de fonds de commerce enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 27/07/2022 sous le n°22303697 reçu n°M107237 La société touristique PUPPUT par son représentant légal, sise à rue Moncef, à Hammamet, son identifiant unique est 0009427P, et son identifiant fiscal est 9427P à la société Ab Super Event par son représentant légal dont son siège social est sis au bureau numéro 2 de l'immeuble Romana, rue des Etats-Unis, Hammamet, Nabeul, son identifiant unique est 1778549L, le fonds de commerce lui revenant par propriété ses éléments matériels et moraux partiels, exploité comme complexe touristique restaurant s'appelant restaurant Dar Soltan, le pacha et bouda bar et salle de fête el Khima sis à rue Moncef, à Hammamet, pour une durée de trois ans prenant fin le 31 août 2025.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 17 janvier 2023.

2023400118FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association : Association Union Sportive de l'Ariana

Siège social : Avenue Habib Bourguiba n°86 Imm. Khiari 1er étage bureau n°01 Ariana

Objectif : Former et encadrer les jeunes, les encourager et développer leurs capacités physiques et techniques dans le domaine du mini-football, et les promouvoir aux plus hauts niveaux moraux et sportifs

Spécialité : Mini Foot

Président : Khaled Belmabrouk

Membres : Abdelkader Zaghdoud - Nizar Kthiri - Naoufel Hosni - Mouni Jerbi - Chokri Mohamed Salah.

2023T00048APSF1

Avis

Suite au PV en date du 18/9/2022 enregistré à la recette des finances de Menzeh 6 le 5/10/2022 enregistrement n°22806859 quittance n°M137985.

Il a été décidé de constituer le comité directeur du syndic des copropriétaires de l'immeuble ONS Naser 2 :

- Abdelhamid Smida : Président

- Riadh Karay : Secrétaire général.

Vu l'assemblée de candidature à la fonction du trésorier le président cumule cette fonction.

2023R00126APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 3-3-2020. Il a été constitué un groupement de Développement Agricole comme suit :

- Zone d'activité : Bissiriana2

- Secteur : Bissiriana2

- Délégation : Djerissa

- Dénomination : Elnour

- Siège social : Awled Chikh

- Nom du président du conseil d'administration : Zoubair Chikhaoui

Missions : La protection et L'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2023R00133APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Forum Tunisien pour l'Education (FTE).

Siège : Route de Teniour km 35 Sfax.

Siège 2 : Route de Teniour km 9 Chihia Sfax.

Objectifs :

- Chercher à soutenir les efforts de l'Etat pour protéger les parcours des apprenants contre les échecs et les échecs scolaires

- Rechercher à soutenir les efforts de l'Etat pour soutenir le rôle joué par les universités dans leur environnement social et encourager les enseignants, les étudiants et les chercheurs tunisiens à être des agents et des agents de changement éducatif et cognitif.

- Promouvoir l'économie du savoir sans préjudice de la compétence exclusive des structures publiques.

Membres :

Présidente : Imene Jarboui

Secrétaire général : Ibrahim Jrad

Trésorier : Marriem Fourati.

2023R00152APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Om Ezzine Siliana

Sujet : Développemental, culturel et social

Adresse : Rajab Ben Mohamed Salah numéro 10 cité Elnour Siliana 6100.

Ses objectifs :

1- Contribuer à l'instauration d'une culture du bénévolat et de la participation à la vie publique.

2- Consolider la participation des jeunes dans les affaires locales et publiques et promouvoir l'instauration des principes de la démocratie chez les jeunes.

3- Contribuer à la mise en place des programmes communautaires de sensibilisation tout en vulgarisant les notions relatives à l'économie sociale et solidaire.

4- contribuer à la valorisation des atouts culturels et historiques (matériels et immatériels) de la région.

5- Diffuser la culture des droits de l'enfant et soutenir les efforts de l'Etat en matière de prise en charge et de protection de l'enfance.

6- Intégrer les femmes dans le processus/programme de développement durable et renforcer leur participation à la vie sociale, économique et culturelle.

7- Coopérer et coordonner avec les associations, les organisations et les institutions publiques et privées dans l'exécution de différents projets associatifs.

8- Fournir une éducation et une sensibilisation sanitaire aux différents segments sociales et promouvoir un mode de vie sain.

9- Travailler à diffuser la conscience environnementale et la culture nécessaires pour préserver la nature avec ses éléments et ses richesses parmi tous les segments de la société.

Fondateurs :

Asma Mediouni : Présidente

Nader Oueslati : Secrétaire général

Nabiha Sadek : Trésorière.

2023400104APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des Copropriétaires de la Résidence Massinissa Ennasr 2, Ariana

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 novembre 2021, enregistrée à la recette des finances el Menzah 6 sous le numéro 21808137, en date du 22 décembre 2021, et la quittance numéro 117462, il a été décidé :

1- Confirmation et approbation des états des comptes des dépenses du syndic jusqu'au 29 novembre 2021 donnant ainsi quitus aux membres du syndic sortant.

2- Monsieur Becem Jallouli est élu nouveau président du syndic des Copropriétaires de la résidence.

2023400044APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après réduction de 40%

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cour de cassation

22, rue de Marseille Tunis

Tél : 71351282

Fax : 71258570

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

1) Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, ATB, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hédi Nouira, Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro B167001997, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

2) Parties saisies : - Monsieur Lamjed Ben Houcine Boubaker, titulaire de la C.I.N n°00931321, demeurant à Bouarara Ain el Battoum Ennadhour Zaghouan, qui sera ci-après dénommé (L'EMPRUNTEUR).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

4) Immeuble saisi : La vente portera sur la totalité des parts indivises que possède la partie saisie estimées à 15000 m² dans le titre foncier n°5407 Zaghouan d'une contenance globale de 73248 m², sis à la région de Bir Chaouich délégation Ennadhour Gouvernorat de Zaghouan dans une zone agricole, lesdites parts contiennent 250 oliviers de 50 ans et un sondage en copropriété avec les

autres propriétaires ce qui favorise la culture des petits poids entre les lignes des oliviers et d'une importance considérable sur le plan agricole.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cent quarante quatre mille dinars (144.000.000 Dinars) après réduction de 40% frais en sus.

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi 20/02/2023 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Zaghouan à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Zaghouan.

2023T00051VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

- Bouyahya Ben Ali, Mahrez Ben Ali représentés par Maître Anis Hrizi n°2 Rue Labid Lafayette Tunis.

Avocat :

Maître Anis Hrizi, n° 2 Rue Labid Lafayette Tunis.

Partie adverse :

Mohamed Ali Ben Ali, Kitam Ben Ali, Sihem Ben Ali, Hiba Ben Ali, Haykel Riahi, Moujib Errahman Riahi, Nourhen Riahi, Fatma Chaouachi, demeurant à 22 Rue Ali Belhaoune Bardo.

L'immeuble à vendre :

La totalité de l'immeuble dénommé «VILLA RAHIM» objet du titre foncier 125455 Tunis sis à 22 Rue Ali Belhaouane Bardo.

D'une superficie de 297 m² se composant d'une villa à 2 étages avec jardin.

Mise à prix :

La vente est fixée à 754 470,000 DT.

Outre les honoraires et frais légaux qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 21/02/2023 devant la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Tunis 1.

Visite des lieux :

Les visites pourront se faire tous les jours aux heures de travail.

Pour plus d'informations prendre connaissance du cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Tunis 1 et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Observations :

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par le biais d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent avoir l'autorisation administrative nécessaire conformément à la législation en vigueur.

2023R00122VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet maître Doghman Doria

Avocate à la cour de cassation

Rue Tunis beb rmal Bizerte

Tél : 97546874

Matricule fiscal : PA1027351W

Créancière saisissante : Deana Colleen Elaine Redford résidante en grande Bretagne en sa qualité créancière saisissante qui a élu son domicile à l'étude de son avocate à la cour de cassation Maître Doghman Doria, sise à la rue Tunis beb rmal Bizerte.

Débiteur saisi : Ahmed Ben Ettaher Ben Salem Sakka résident à el Kharouba el Mrezga el Hammamet, en sa qualité de débiteur saisi.

Avocat poursuivant : Maître Doghman Doria avocate à la cour de cassation, sise à la rue Tunis beb rmal Bizerte.

L'immeuble objet de la saisie : la description de l'immeuble est comme suit :

Premièrement : Quant à l'emplacement : L'immeuble est situé dans la zone appelée "Sidi Hammad" qui se trouve dans la banlieue ouest de la ville de Hammamet du gouvernorat de Nabeul, dont l'accès se fait par une voie non pavée de 5 mètres de large, liée par le nord à la route régionale n°28 dans sa partie reliant "Manaret El Hammamet" et le village (Balda) "Sidi Ejdidi".

Deuxièmement : Quant au titre foncier et la propriété : l'immeuble revenant à la propriété de Ahmed Sakka est représenté par les parts indivises s'élevant à 1012.014m² du titre foncier n°590724 Nabeul dénommé "Teffa" (17 تفاحة) résultant du changement du titre foncier mère n°509818 Tunis 52 (2س) composé de la parcelle cadastrale n°241 dont la superficie totale est de 19780m² situé dans 1 arrondissement H de Machykhet Bir Bourguiba; qu'il a acquis par achat de monsieur Ali Ben youssef Khdhira en deux étapes.

Troisièmement : Quant aux composantes : l'immeuble est constitué d'un morceau de terrain d'une forme irrégulière et d'une terre plate, entourée dans la plupart de ses parties d'une clôture murale et dans d'autres parties par la construction des voisins; sur lequel est bâti une villa à un seul étage dont la caractéristique architecturale est moderne (elle est composée d'un hall, d'une salle de réception, d'un salon, d'une salle à manger, de trois chambres à coucher, de deux salles de bain et d'une cuisine) avec une véranda et un escalier de coté menant à la terrasse supérieure; entourée d'un jardin gazonné dans la plupart de sa superficie, contenant

quelques arbustes éparpillés, des plantes décoratives, une fontaine d'eau, des voies carrelées, un abri de voiture et un dépôt.

Quatrièmement : Quant à l'état général des constituantes de l'immeuble : l'état général est bon puisque la villa a été construite depuis environ dix années, elle est reliée aux réseaux électriques et à l'eau potable, comportant un système de chauffage centrale et tout le matériel électrique et sanitaire; les équipements de la cuisine sont de catégorie supérieure, les portes sont en bois et les fenêtres sont en aluminium et protégées avec du fer martelé, les plafonds sont décorés par des tableaux et des plaques de plâtre; quant à la véranda, les voies extérieures et les surfaces nécessitent plus d'entretien car elles contiennent quelques fissures.

Le prix d'ouverture : Le prix d'ouverture de l'immeuble saisi est fixé à quatre cent vingt et un mille neuf cent dinars (421.900 dt) conformément à l'évaluation établie par l'expert Karim Chakroun nommé en vertu de l'ordonnance sur requête n°64151 du président du tribunal de première instance de Grombalia décidé le 1 avril 2022, contenue dans son rapport d'expertise signé et révisé par le président du tribunal de première instance de Grombalia en date du 27 juin 2022, sans compter les dépenses qui seront tarifier le jour de l'audience. Les enchères ne seront prononcer que par un avocat et de la part de celui qui a consigné au moins le tiers du prix d'ouverture fixé à la caisse des dépôts et consignations ou qui a présenté un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable. Et concernant les étrangers celui qui a obtenu l'autorisation du gouverneur.

La date de la vente aux enchères, l'heure et le tribunal chargé de déroulement de cette vente : La vente aux enchères sera le lundi correspondant au vingt du mois de février de l'an deux mille vingt trois (20/2/2023) et à partir de neuf heures du matin et les heures qui suivent à la salle d'audience des saisies immobilières devant la chambre des criées - sise au tribunal de première instance de Grombalia dont le siège est situé à l'avenue de la Paix (esselm) Grombalia.

Les conditions d'examen et de visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble et son examen peut se faire toutes les journées de la semaine et pendant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges : elle se fait soit au près du greffe du tribunal de première instance de Grombalia soit en l'étude de Maître Doghman Doria avocate sise à la rue Tunis beb rmal Bizerte. 2023R00124VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Dalenda Aouem Sahnoun

Avocate près la cours de cassation

01, bis rue de Luxembourg Tunis

71 336 367

MF : 513984/C/A/P/000

Le poursuivant : BTK, poursuite et d'élégance de son représentant légal demeurant à 10 bis avenue Mohamed V Tunis RC : B152691996.

Avocat poursuivant : Maître Dalenda Aouem Sahnoun Avocate demeurant à la rue Aboubakr El Bakri Imm Luxor Il 3ème étage B3.1 Montplaisir Tunis MF : 513984/C/A/P/000.

Le débiteur principal : Société Speedy Light RC : B01103442014 siège social 25 rue Taha Husseine avenue des officiers Khaznadar Bardo.

La partie saisie : Mr Tijeni Skhiri CIN 02516070 délivrée à Tunis le 9/01/1999 demeurant au 47 avenue Rchid Znaykia Boumhal Bassatine Ben Arous.

Objet de la vente : 1000 parts dans l'indivision objet du titre foncier n°54346 Tunis sis à Borj Louzir Ariana.

Mise à prix : Deux cent soixante seize mille huit cent dix Dinars (276.810dt000).

Date et lieu de l'adjudication : 27 Février 2023 à 9 heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de l'Ariana.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et après obtention de l'autorisation du gouverneur car le bien se trouve dans une zone d'intervention de l'office foncier agricole et pour les étrangers il faut obtenir r autorisation préalable du gouverneur.

2023R00137VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Dalenda Aouem Sahnoun

Avocate près la cours de cassation

01, bis rue de Luxembourg Tunis

71 336 367

MF : 513984/C/A/P/000

Le poursuivant : BTK, poursuite et d'élégance de son représentant légal demeurant à 10 bis avenue Mohamed V Tunis RC : B152691996.

Avocat poursuivant : Maître Dalenda Aouem Sahnoun Avocate demeurant à la rue Aboubakr El Bakri Imm Luxer Il 3ème étage B3.1 Montplaisir Tunis MF 513984/C/A/P/000.

Le débiteur principal : Société Speedy Light RC B01103442014 demeurant au 25 rue Taha Hessine avenue des officiers Khaznadar.

La partie saisie : Mr Faycel Yaakoubi CIN 07649014 demeurant à l'impasse el Hana Ain Zaghouan Tunis marié suivant le régime de la communauté des biens à Mme Najoua Askri CIN 04807544 demeurant 33 av 10061 el Wardia Tunis.

Objet de la vente : 892/12500 parts dans l'indivision objet du titre foncier n°52188 Tunis sis à Sidi Daoued la Marsa représentant un terrain nu d'une superficie de 892 m².

Mise à prix : Six cent vingt quatre mille quatre cent Dinars (624.400dt000).

Date et lieux de l'adjudication : 21 Février 2023 à 9 heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Tunis.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2023R00138VEPA1

Vente aux enchères publiques pour la deuxième fois

Après rabaissement de 40 % de la mise à prix

1- La saisissante créancière : Fatma Bent Ali Ataoui, domiciliée à Henchir Mejel, Ksar jedid Beni Khaddeche Médenine.

2- Le saisi débiteur : Mohamed Ben Belgacem Ataoui, domicilié à Henchir Mejel, Ksar jedid Beni Khaddeche Médenine.

3- L'avocat poursuivant : Maître Ahmed Bouzidi, l'avocat auprès de la cour de cassation, domicilié au 12 route de Tejerouine Médenine.

4- L'immeuble saisi :

L'immeuble n°1 : sis à Henchir Mejel, Ksar jedid Beni Khaddeche Médenine consiste en un terrain à usage agricole sous une forme quasi-carrée et contient 22 oliviers de taille moyenne et 8 oliviers de petite taille et 1 olivier récemment cultivé et d'une superficie de 11534 m² et dont ses frontières sont vers le Sud l'immeuble de Mohamed ben Fradj Atoui dans 81 m, l'est l'immeuble de Ahmed Ben Nasr Ataoui dans 150 m, le nord l'immeuble de Sassi Ben Belgacem Ataoui dans 77 m et à l'ouest l'immeuble de Bechir Ben Mohamed Ataoui dans 142 m.

L'immeuble n°2 : sis à Henchir Mejel, Ksar jedid Beni Khaddeche Médenine et consiste en un terrain à usage agricole sous une forme rectangulaire et contient 15 oliviers de petite taille et 3 oliviers de taille moyenne vers l'aval de l'immeuble et 1 arbre de figues et d'une superficie vers 6328 m² et dont ses frontières sont vers le Sud l'immeuble de Mustapha et Salah et Hédi Ben Mohamed Ben Fadj dans 27 m avec un séparateur de sable, à l'est l'immeuble de Sassi Ben Belgacem Ataoui dans 225 m et le séparateur en sable, le nord une piste et après l'immeuble de Mabrouk Ben Mosbah dans 29 m et le séparateur une ligne virtuelle et à l'ouest l'immeuble de Bechir Ben Mohamed Ataoui dans 229 m et le séparateur en sable.

5- La mise à prix :

- Pour l'immeuble n°1 : cinq mille neuf cent quarante six dinars (5946.000 dt)

- Pour l'immeuble n°2 : deux milles neuf cent cinquante dinars et 200 millimes (2950.200 dt)

6- La date et le lieu de la vente : aura lieu le vingt février deux milles vingt trois (20/02/2023) à partir de neuf heures du matin à la salle des enchères immobilières au tribunal de la première instance de Médenine.

7- Les condition de visite des immeubles saisis : tous les jours à partir du 8 h du matin jusqu'à 17 h.

2023R00145VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une décision rendue par clapping pour vendre (au Journal officiel)

La licitation dudit bien a lieu à la vente aux enchères publiques au sein du tribunal des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Tunis 02 au siège du tribunal situé sur la route de Medjaz al-Bab al- Sejoumi, Tunisie, le lundi correspondant au treize (13) du mois de février (02) de l'an deux mille vingt-trois (02/2023). 13) et au cadran à partir de neuf heures.

Requérant suivi Chokri Al-Askari et Mme Saida Al-Askari, le lieu de leur contact avec leur avocate, Mme Ghalia Zamali, l'avocate en appel, dont le cabinet est situé au 13 rue Habib Bourguiba Ariana, premier étage, bureau numéro 02 Tél. 25548148.

L'affaire contre lui est al-Monji bin al-Baghdadi al-Askari, demeurant à la Route de Tunis, sur la route 4098, numéro 01, maison 08. Cité Saada Ezzouhour Tunisie. Avocat chargé des poursuites, Maître : Ghalia Zamali, avocat à la Cour d'appel. dont le cabinet est situé au 13 rue Habib Bourguiba, Ariana, premier étage, bureau numéro 02, Tél : 25 548 148.

Description de la propriété selon le rapport d'essai mis à jour en date du 11-05-2022 et effectué par l'expert M. Khamis Al-Ramadany, selon l'autorisation de la requête n° 35557 délivrée par le président du tribunal de première instance à Tunis 02, la propriété est représentée dans un terrain situé à la route de Tunis, à la rue 4098, numéro 01, maison 08, quartier Al-Saada, Al-Zuhur, Tunisie.

Il comporte un immeuble de deux étages et un studio d'une superficie couverte de 188 mètres carrés et 151 mètres carrés de jardin non couvert. Le premier étage comprend un hall +04 chambres, cuisine, salle d'eau, douche et véranda. Le deuxième étage est un hall + 04 chambres, une cuisine, une salle d'eau, une douche, et une véranda.

- Un studio composé de deux pièces, une salle d'eau et une douche.

Le prix d'ouverture : quatre cent trente-sept millions cinq cent quatre vingt dinars (437 580 000 dinars)

Conditions de participation à l'adjudication :

Toute personne souhaitant participer au lot doit garantir le tiers du prix d'ouverture en espèces ou au moyen d'un chèque bancaire certifié entre les mains du juge d'exécution, dans un délai ne dépassant pas la date d'ouverture du lot.

Visite de la propriété : La propriété peut être inspectée et visitée tous les dimanches de 10h à 11h.

2023R00175VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne de la Banque rue Hédi Nouira Tunis en la personne de son représentant légal.

Partie saisie : Rafika Belazreg demeurante à Moknine titulaire de la C I N n°04156008.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Immeuble Dabbou, Hammam Sousse,

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises du titre foncier n°20527 Sousse d'une superficie de 182100 m² et du titre foncier n°20559 Sousse d'une superficie de 51140 sis à Jrabaa Kalaa Kebira.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 48 565 D 256 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 20/02/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 H à 17 H.

2023S00049VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques après réduction de 40 %

Il sera procédé le jeudi 16/02/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse, à la vente du bien immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette Sousse.

Le débiteur saisi : La société AL-IMEN SARL, Matricule Fiscal 1254763 E, cité Laaouina Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire propriétaire du titre mis en vente :

Madame Lamia Bent Ali Chérif Ben Hammouda, demeurant à la rue Ibn Sinaa M'saken Est, CIN n° 02993543.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF : 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 152792 Sousse composé de la parcelle 131 et d'une superficie privative de 71 m² avec les parties indivises y afférentes soit 169/20907 parts, situé à la résidence «NOURI» à Sahloul - Sousse. Selon l'expertise, il s'agit d'un appartement S+2, n° D5-1 situé au 5éme étage de la résidence «NOURI» et composé d'un hall, un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, un séchoir et un balcon.

L'appartement est équipé de la climatisation centrale, les portes et les fenêtres sont en aluminium, les portes de l'intérieur en bois, le sol est marbré au salon et aux chambres et couvert en céramique à la salle d'eau et cuisine, les murs de la salle de bain et cuisine sont en faïence.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Cent dix neuf milles deux cent quatre vingt dinars (119.280.000 DT).

En plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 2.695,324 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S00055VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après réduction de 40 %

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 22/02/2023 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Manouba.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n° 13 3000 Sfax.

Partie saisie : Mostfa Guidir titulaire de la CIN n°00591249 résident à appartement n° C6 bloc C résidence Almansoura Menzeh Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de tenyour km 6 cité ennozha avenue Farhat Hached chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n°9363 Manouba nommé "Hela" situé au gouvernorat borj elamri. La propriété est un terrain agricole d'une superficie de 10155 m² non valable pour l'activité agricole à son état actuel, équipée d'une porte métallique à l'entrée et se constitue des bâtiments suivants;

Clôture de 300 mètres de longueur et 2.50 mètres de largeurs construite en briques en état moyen.

Résidence familiale d'une superficie de 100 m² non valable pour l'utilisation.

Deux bâtiments préparés pour l'élevage des lapins chacune a une superficie de 1000 m² ; la première est couverte avec des murs et sol négligés ni portes ni fenêtres ; la deuxième est totalement négligé et a perdu une partie importante de sa couverture et de ses murs.

Résidence pour le gardien avec une administration les deux sans couvertures et non valable pour l'utilisation.

Mise à prix : est fixée à deux cents sept milles cent soixante seize dinars et 400 millimes (207.176.400 d) après réduction de 40 % et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de La propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Manouba où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2023X00075VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Hajer Garbaa

Avocate

L'adjudication aura lieu mercredi 15/02/2023 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au Tribunal de Grande instance de Sfax 2.

L'avocat poursuivant : Maître Hajer Garbaa, avocate domiciliée à son étude sise au 23 Rue Salem Harzallah Sfax.

Parties poursuivantes : Inès Fatma Nejia, Abdelhalim et Kamâlia enfants de Imed Marzouk

Partie saisie : Imed Marzouk, élisant son domicile cabinet maître Sihem El Mabrouk Chouachi sis au 27 rue Abou Kacem Chebbi, Alyssa Centre, 4ème étage n°411-Sfax

Motif légal : En vertu du jugement n°3610 rendu par le tribunal Cantonal de Mahrès le 16/3/2007. Notifié par Maître Rachid Feki huissier de justice sous le n°4803 le 10/07/2008.

Et par suite de la saisie immobilière faite par l'huissier de justice Maître Tahia Ben Khlifa sous le n°3797 en date du 18/7/2022 et notifiée par le même huissier sous le même numéro le 20/7/2022.

Lors de l'audience du mercredi 15/02/2023 à 9H du matin et devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de Grande instance de Sfax2, il sera procédé à la vente de 1/7 en indivision de l'ensemble immobilier situé au niveau de la route principale n°1 Mahres, correspondant à un terrain clôturé, d'une superficie totale d'environ 1330 m². Limité au : Nord une rue, Ouest une rue, à l'Est un voisin et au Sud un voisin, sur laquelle une villa à deux étages a été construite, suivie d'un garage et d'une petite cuisine.

Le premier étage comprend un salon, salle à manger, pièce de vie avec des escaliers menant à l'étage supérieur, une cuisine au milieu de laquelle se trouve un bassin d'eau, une salle d'eau, un cellier, une petite véranda exposée sud; au nord une grande véranda d'une superficie totale d'environ 250m². La porte principale est en bois, et les fenêtres et balcons sont en michlair.

L'étage supérieur comprend hall d'accueil avec balcon, une chambre tribale avec balcon, une chambre ouest avec balcon, une chambre au fond équipée d'une salle de douche avec une porte donnant sur un espace ouvert, une chambre ouvrant à l'ouest et une salle de douche, d'une superficie d'environ 153 m². Les fenêtres et balcons sont en michlair et le plafond de l'ensemble du bâti est équipé d'un faux plafond avec un sol en marbre.

Un bâtiment, situé coté Est au fonds de l'ensemble du terrain, composé d'un garage suivi d'une cuisine, d'un WC, un studio de 65 m².

La propriété est équipée d'électricité et d'eau potable. Elle comprend 2 portes d'accès en bois : une située nord, l'autre à l'ouest donnant sur la rue, avec deux passerelles côté Nord de la villa et une au fond qui mène au garage.

Le bâti, au regard de son emplacement proche de la mer présente un bon état et un aperçu agréable.

Mise à prix : la mise à prix de 1/7 en indivision de l'ensemble immobilier situé au niveau de la route principale n°1 Mahres, d'une superficie totale d'environ 1330 m², sur lequel une villa à deux étages a été construite, suivie d'un garage, une petite cuisine, d'un WC un studio de 65 m², est fixée à soixante mille dinars (60.000,000 d) suivant le rapport d'expertise judiciaire auquel s'ajoute les frais qui seront fixés par le tribunal.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Tous les renseignements complémentaires sont à récolter au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 qui dispose le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Hajer Garbaa, avocate domiciliée à son étude sise au 23 Rue Salem Harzallah Sfax.

N.B. Toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

Avocat poursuivant :

Maître Hajer GARBAA, avocate domiciliée à son étude sise au 23 Rue Salem Harzallah Sfax.
2023X00081VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après diminution de 40%

Le poursuivant : M. Ali Ben Mohamed Ben Ali Hnana, titulaire de la CIN n°01245863, ouvrier spécialisé, demeurant à route de Taniour km 1.5

rue 256 n°10 Sfax élisant domicile au bureau de son avocat Maître Slim Chebbi Avocat à la cour d'appel domicilié à Rue Taher Sfar Immeuble Centre Marhaba escalier B mezzanine Sfax.

Le saisi : M. Karim Ben Mohamed Moncef Ben Sadok Karray, titulaire de la CIN n°0536408 chef service commercial dans une société demeurant à rue Ibn Jazzar n°4 Gremda Sfax élisant domicile au bureau de son avocat Maître Aref Turki sis au 12 rue Léopold Sédar Senghor immeuble Karray 3ème étage Sfax conformément le PV d'élection de domicile établi par Maître Sami Ben Said Ketata, huissier de justice daté le 15-7-2022 selon son exploit.

L'avocat poursuivant : Maître Slim Chebbi Avocat à la cour d'appel domicilié à Rue Taher Sfar Immeuble Centre Marhaba escalier B mezzanine Sfax,

L'immeuble objet de la saisie : La saisie a été effectuée sur toutes les parties indivises de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier numéro 60032 Sfax, dit «Karim-Bachir», situé sur la route de Gremda, km 4,5, la délégation du sud Sfax, gouvernorat de Sfax, s'élevant à 1621 ,083 parts de la répartition de l'immeuble en 2779, consistant en deux terrains d'une superficie totale de 2779 mètres carrés

La première parcelle : Plus précisément, à l'angle de la rue d'Ibn al-Jazzar, dite «impasse lahjar» et la route de Gremda, et à gauche de celle qui se dirige vers Sfax ville, situé dans une zone à caractère résidentiel diversifié, «la zone d'immeubles délimité du nord-est par Zakaria karray, de l'ouest par la route de Gremda, du sud par la rue d'Ibn al-jazzar (impasse lahjar) et contient M1/ un terrain de 957 mètres carrés de Superficie dont l'entrée se trouve à l'ouest sur la route de Gremda, avec une porte en fer à deux volets avec une entrée secondaire à la rue d'Ibn Al Jazzar clôturé de tous côtés avec des murs sur lequel est édifié des fondations d'un immeuble en voie d'achèvement et des accessoires d'immeuble et des immeubles couverts en béton armé en cours d'achèvement : 2/ Fondations : L'immeuble est construit à côté du coté nord-ouest de l'immeuble consistant en un bâtiment avec une structure métallique et entouré de murs en briques de 4.5 m de hauteur.

3/ Bâtiments couverts en béton armé (A) ; Sa superficie couverte est de 60 mètres carrés, située à l'angle nord-ouest du bâtiment mentionné précédemment, et son sol est en portal et son plafond est construit en béton armé d'une hauteur de 3.50 mètres et il est décoré de gypse. Il existe à son coté ouest un drain surmonté de marbre, et son coté est, il y a deux toilettes dont les murs sont recouverts de céramique, il s'agit d'un bâtiment qui manque de portes, de fenêtres, d'équipements sanitaires, et de l'achèvement des travaux définitifs

b) Le deuxième bâtiment consiste en un entrepôt d'une surface couverte de 32 mètres carrés, situé dans le coin ouest-nord-ouest de cette parcelle. Son entrée ouvre sur le sud est avec une porte en fer forgé. Son sol est carrelé de ciment, ses murs sont lissés, et son plafond est construit en béton armé à une hauteur de 2,80 mètres.

c) Un bâtiment représenté par une sous maison d'une surface couverte de 14 mètres carrés construit dans le coin ouest de cette parcelle. Son entrée se trouve au nord-ouest, son sol est en ciment, ses murs sont en plâtre et son plafond est en béton armé à une hauteur de 250 mètres.

La deuxième parcelle : Plus précisément, à la rue d'Iben al-Jazzar, dite «impasse lahjar» Divergeant du bord est de la route susmentionnée, à environ 80 mètres de celle-ci, il est situé dans une zone ayant, selon le plan du développement urbain de la municipalité de Gremda, un caractère résidentiel «Zone UC» délimité du sud par la rue connue sous le nom de l'impasse Affes, à l'est par Karray, et de l'ouest par Zakaria Karray, du nord ouest par la rue d'Ibn Al-Jazzar. Ladite parcelle consiste en un terrain non bâtis sur lequel une villa, une sous habitation et une maison extérieure sont construites; 1) La superficie du terrain est de 1822 mètres carrés, il a deux entrées, ouvrant du sud est sur l'impasse Al-Alfas et du nord ouest sur la rue d'Iben Al-Jazzar, et il est clôturé de toutes ses façades avec les murs, et une villa située sur son côté nord ouest et une sous maison (studio) et de son côté ouest une maison extérieure.

2) Une villa d'une superficie couverte de 194 mètres carrés, son entrée principale se trouve au nord ouest, elle a une entrée du coté nord est, son sol est carrelé, ses murs sont lisses et peints avec de la peinture, et son plafond est construit en béton armé à une hauteur de 3,00 m. Une structure métallique recouverte de Plexiglas, destinée à abriter deux voitures. 3) La sous-habitation a une superficie couverte de 97 mètres carrés située au coté nord-ouest de la propriété. Son entrée est à l'est, son sol est carrelé, ses murs sont lissés et

peints avec de la peinture, et son plafond est béton armé à une hauteur de 2,80. (4) La maison extérieure, sa superficie couverte est de 20 mètres carrés, construite sur le côté ouest de la propriété, son entrée est à l'est, son sol est carrelé de ciment, ses murs sont lisses, et son toit est en terre cuite, à une hauteur de 2,40 m. La propriété est équipée d'électricité, d'eau et d'énergie solaire, et son état de construction est généralement bon.

La propriété des dites parts ont été enregistrées pour le débiteur au titre foncier à Sfax le 9-6-2022 volume 01/2022 sous le numéro 7426.

Mise à prix : Mise à prix après diminution de 40% six cent cinquante-six milles quatre cent dinars (656.400.000DT) en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal à l'audience précédente : trois mille six cent soixante treize dinars deux cent - soixante treize millimes (3673.273DT) et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

Lieu et date de l'adjudication : La vente aux enchères est désignée pour le mercredi 22/02/2023 à 9h du matin et ce qui suite à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis au 3ème arrondissement rue Ahmed Aloulou à côté du siège de CNSS de Sfax.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : le bien immobilier peut être visitée pendant les jours de la semaine et toute et ceux qui souhaitent consulter le cahier des charges doivent s'adresser au greffe du tribunal de Première Instance de Sfax 2 ou au cabinet de l'avocat chargé des poursuites, Maître Slim Chebbi dont le bureau est sis à la Rue Taher Sfar Immeuble Marhaba escalier B mezzanine Sfax pendant les horaires administratifs. Toute personne souhaitant participer à l'adjudication doit désigner un avocat et consigner le tiers de la mise de prix avant l'audience dans le fonds de dépôt et de fiducie, ou présentant un chèque attestant la disponibilité de son solde d'un tiers de la mise de prix. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir l'autorisation d'acquisition du gouverneur de Sfax.

2023X00083VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le lundi 13/02/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : Maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis au 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1 Mohamed Nasr Ben Hassine El Gharbi demeurant à la route de Menzel Chaker km 1.5 chez Issa Lejmi 3072 Sfax titulaire de la cin n°01263498

2 : Mehrzia El Gharbi Epouse Mohamed Nasr El Gharbi demeurant à la route de Menzel Chaker km 1.5 chez Issa Lejmi 3072 Sfax titulaire de la c i n 01323597.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété d'une superficie de 167 m² dénommé *el hana* objet du titre foncier n°49117 Sfax sis à la route de Tunis km 4 ceinture el haffara à l'angle d'une impasse gouvernorat de Sfax propriété des deux débiteurs pour la moitié à chacun d'eux dans l'indivision.

Il consiste en une maison ouvrant sur le nord sa superficie est d'environ 108 m² elle comporte un salon, deux chambres, une salle centrale, une cuisine, une salle d'eau et une véranda.

La propriété est délimitée au sud par un bien appartenant à Ezzarga, à l'est propriété de Charfeddine, au nord une entrée d'où son entrée et un voisin chacun d'une part à l'ouest propriété de Boujneh

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : Soixante-dix mille sept cent dinars (70.700,000 dinars).

Expert désigné : Mr Tayeb Ben Othmen N° téléphone 98438906.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00087VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Ridha Ben Mohamed Kammoun CIN 01099447 demeurant au 7 rue 4320 Zahrouni Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «villa khouloud» objet du TF n°13206 Ariana d'une contenance de 454 m² consistant en un terrain nu d'une forme rectangulaire sis à la rue de l'harmonie gouvernorat de Mannouba clôturé de 3 cotés situé dans une zone d'habitation équipée par tous les équipements publiques telques les routes, l'électricité, l'eau potable et l'ONAS délimité du coté nord ouest par rue de l'harmonie, du coté nord est par un tiers, du coté sud ouest par un tiers et du coté sud est par un tiers.

Mise à prix : (249.700.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 22/02/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mannouba.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mannouba où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00092VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC : B193222000, RNE 0751191b sise à 3 rue d'hollande Tunis représentée par son directeur général domicile élue Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mongi Ben Mohamed Ben Ali CIN 11045944 demeurant à ouled Mahmoud Bir Ali Ben Khlifa Sfax 3040.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 5720/11440 parts revenant au débiteur saisi dans l'immeuble dénommé «houda» objet du TF n°130925 Sfax sis à ouled Mahmoud bir Ali Ben Khalifa Sfax.

Les parts du débiteur consiste en une parcelle de terrain de forme trapèze du coté ouest délimité du coté sud et ouest par Bouguera Ben Ali, du coté est la 2ème parcelle revenant à Mahmoud Ben Ali et du coté nord par Rida Akrimi, elle est entourée par une baie de 2 cotés nord et sud et une partie du coté est elle contient des oliviers de différentes tailles et quelques arbres éparpillés et une maison ancienne d'une superficie couverte de 170 m² composée d'un hall, 4 chambres et une cuisine et elle est équipée en électricité et l'énergie solaire.

Mise à prix : (54.500.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 22/02/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'Intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00093VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Arab Tunisian Bank; SA représentée par son président directeur général; dont le siège social est à Tunis 9 rue Hédi Nuira, RC : B167001997.

La partie saisie : Monsieur Maher Ben Salah Ben El Hadj Salah Khamari, CIN n°05413194 demeurant au 42 résidence el Khalil, Marsa Ouest et au bureau de son Avocat Maître Mabrouk El Karcheoui Rue n°12 Sirrus le grand Tunis

L'Avocat poursuivant : Maître Arifi Besma; Avocat à la cour de cassation, route Mornaguiya rue 4657 et 42574 Sejoumi; MF 0988998/V.

Propriété saisie : il s'agit d'un terrain constructible de deux villas composées chacune d'un rez-de-chaussée et de deux étages, objet du titre foncier dénommé "dar el Guarnaoui" n°83856 Tunis ayant une superficie de 545 m² qui se située à Ain Zaghouan, délégation de la Goulette.

Mise à prix : Le prix de la propriété est (1.710.750.000 DT) Frais et honoraires d'Avocat en sus d'après une expertise réalisée par Mr Chokri Bouni expert désigné par une ordonnance sur requête n°67944 du président du tribunal de première instance de Tunis.

Date et lieu de la vente : La vente de la propriété aura lieu le mardi 14 février 2023 à 9 h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Tunis.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours pendant les heures de travail. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis ou bien le cabinet de l'Avocat poursuivant.

2023400114VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Cabinet Maître REKIK Youssef

Avocat 38 bis Boulevard Beb bnet 1019 Tunis

Tél : 71 563 230

Fax : 71 569 850

Mobile : 98 607 846

Mesdames et Messieurs : 1) Chaar Habib c.i.n 05018484 2) Smouda Laila c.i.n. 00598516 demeurant immeuble sporless Menzeh 8 Tunis 3) et héritiers de défunt Smouda Sonia qui sont son époux Chouigui Afif c.i.n 03803151 et ses fils Mohamed Khalil Chouigui c.i.n 07122899 et Marwa Chouigui c.i.n 07169037 demeurant rue Faicel Ibn Abdelaziz nouvel médina Ben Arous. Proposent de mettre en vente à la barre du Tribunal de première instance de Ben Arous et ce le jeudi 23 février 2023 (23/02/2023) à 9h du matin. Toute la propriété objet du titre foncier n°28649 Ben Arous, dénommé (villa Echaar) d'une superficie de 103 m²; situé au 1 rue Salahedine Bouchoucha Hammam-lif Revenant au poursuivant mentionner préalablement et aussi au Messieurs et mesdames : 1) Chaar Nejia C.I.N. 00272212, 2) Chaar Abdelhamid C.I.N. 05156731 3) Chaar Linda C.I.N 070532124) Chaar Chedly C.I.N. 00285439, demeurant tous au 1 rue Salahedine Bouchoucha Hammam-lif.

L'immeuble consiste en une vieille construction, composée d'un rez-de-chaussée et de deux entrées principales la première entrée est composée d'un hall et deux chambres et un séjour ouvrant sur un patio où se situe la cuisine et la toilette. La deuxième entrée est composée d'un séjour cuisine et salle de bain. Le terrain est carré et d'une superficie de 103 m², et superficie construite est de 95 m². Selon l'expert désigné Madame Belid Mssadak Ines.

Après réduction de 40% la mise à prix est portée à cent onze mille deux cent quarante dinars (111.240,000 d) outre 2 540 457d les frais qui ont été déclarés lors de l'audience du 29/12/2022 plus ceux qui seront déclarés le jour de la prochaine audience.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable; et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur de la région.

La visite du lieu peut se faire toute la journée sur les lieux, et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous.

2023400115VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Poursuivante : Rostom Bent Mohamed Taher Idani, demeurant au 62 bis, Avenue Tayeb Mhiri Hammam-lif, Ben Arous

2- Partie poursuivie : Hayet Bent Mohamed Taher Idani, demeurant au 14, Rue Iben Batouta Hammam-lif Ben Arous.

3- Avocate poursuivante : Maître Afef Dridi, Avocate à la cour de cassation, dont le cabinet est sis à Immeuble de Carthage, Route de Mateur Klm 7 Manouba. MF : 0397074A/P/000

4- Immeuble objet de la poursuite : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°16269 Ben Arous nommé «Ben Jemaa», sur lequel édifié une maison, sis au 42 Rue d'Algérie, Hammam-lif, Ben Arous, d'une superficie totale de 42 m², existe dans une impasse pointue de largeur de m², il est composé de : 2 chambres, cuisine et une salle de bain.

5- Date et Lieu de l'adjudication : La mise en vente est fixée au 23 Février 2023 devant la chambre des criées prés le tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9 heures, le cahier des charges peut être consulté auprès du greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous et du bureau de l'avocate.

6- Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de 60.879.584 Dt.

7- Visite du lieu : elle est possible tous les jours

8- L'enchérissement : il n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

2023400125VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Société SANIFOOD - SA

MF : 124506C

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 13/12/2022 dans l'affaire n°310, il a été décidé ce qui suit :

La déclaration de la faillite de la société SANIFOOD - SA -, située au 06 rue Ibn Khaldoun, Radés et la fixation de la date du 29/3/2022 comme date de cessation de paiement

- La nomination de Monsieur Noureddine AYOUB, comme syndic de faillite sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n° 19 - Tunis Belvédère. (Tél 71 84 30 62 - 98 54 14 81)

Les créanciers de la société SANIFOOD sont invités à inscrire leurs créances envers la société, au bureau du syndic de faillite dans un délai ne dépassant pas 15 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2023R00150VEPA2

Cession d'entreprise

Société APPROCA - SARL

MF : 1094324S

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 13/12/2022 dans l'affaire n°309/2021 relative au redressement de la société APPROCA située au 42 bis à la Zone Industrielle Mghira 2, Fouchana, il a été décidé sa cession aux tiers et a chargé l'Administrateur Judiciaire Noureddine AYOUB, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n°19 - Tunis Belvédère Tél 98 541 451-71843062 de la cession et de la rédaction du cahier des charges dans un délai de trois mois.

Les créanciers de la société APPROCA sont invités à produire leurs titres de créances dans un délai de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT, au Cabinet de l'Administrateur Judiciaire.

2023R00151VEPA2

Société Farmer's Tunisie S.A.R.L

Siège social : Boulevard 14 Janvier - Sousse 4000

I.U : 0919517E

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse 1 en date du 16 janvier 2023 affaire n°225/26, l'administrateur judiciaire Mr. Ismail Sbai est chargé de prendre la direction totale de l'entreprise.

2023S00051VEPA2

Annulation du programme de sauvetage de l'entreprise

«Manufacture Gharbi du matériel de Boulangerie et de Pâtisserie» et sa cession à un tiers

Manufacture Gharbi du matériel de Boulangerie et de Pâtisserie SARL

Siège social : 12 Rue Habib Bougatfa 7050 Menzel Bourguiba Bizerte

Capital social : 91500 DT

RC : 0007295M

En vertu d'un jugement préparatoire n°71 du 17 novembre 2022, le tribunal de première instance de Bizerte a décidé l'annulation du programme de sauvetage décidé en vertu du jugement de règlement judiciaire n°71 du 13 Mars 2014 et a ordonné ce qui suit :

- La cession de l'Entreprise «Manufacture Gharbi du matériel de Boulangerie et de Pâtisserie» inscrite au registre de commerce sous le numéro B110670199 à un tiers.

- Le changement du commissaire à l'exécution monsieur Mourad Ennaifar par monsieur Abderraouf Ghajati qui est tenu d'élaborer un cahier des charges comportant l'inventaire et l'évaluation de son actif et de ses biens, la description de son état et fixant le nombre d'employés et ce dans un délai de 20 jours à compter de la date du jugement préparatoire.

- L'accomplissement des actes de publications réglementaires nécessaires.

- La poursuite de l'exécution des contrats en cours.

- Interdiction totale faite au Gérant de l'entreprise demandeuse de règlement judiciaire à partir de la date du 17 novembre 2022 de gérer l'entreprise. Le commissaire à l'exécution sera seul chargé de prendre la direction et la gestion totale de l'entreprise sans le concours du débiteur pendant toute la période d'observation.

- Interdiction faite au Gérant de l'entreprise demandeuse de règlement judiciaire et à tout détenant de parts sociales de procéder sans autorisation du président du tribunal à la cession aux tiers de l'actif, des biens, des parts sociales et des brevets de l'entreprise ainsi qu'à la constitution d'hypothèque, de gage, d'obligations ou de libéralités

- L'inscription de l'interdiction au marché financier, au registre du commerce et aux titres de propriété et la poursuite de l'administration et la gestion de l'entreprise par le commissaire à l'exécution jusqu'à ce qu'un jugement de cession à un tiers soit prononcé.

- Autorisation faite au commissaire à l'exécution de procéder dans un délai de 20 jours à partir de la date du jugement, à sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et à son inscription au registre de commerce de l'entreprise demandeuse de règlement judiciaire et à ses frais et d'en aviser la commission de suivi des entreprises économiques.

Tout cela sous la supervision du juge contrôleur madame Sonia Khoualdia.

2023400121VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE COMMERCIALE IMPORT EXPORT DU CAP BON ELKARAMA

Société anonyme

Au capital de 203.295 DT

Siège social : 65, Avenue Bir Challouf, 8000, Nabeul - Tunisie

Matricule fiscal : 0004900X/P/M

Les actionnaires de la SOCIETE COMMERCIALE IMPORT EXPORT DU CAP BON "EL KARAMA" sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 15 février 2023 à 11 heures au siège social de la société sis au 65, Avenue Bir Challouf, 8000, Nabeul - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Continuité d'exploitation;

3. Lecture et approbation d'un plan définitif pour l'assainissement de la situation financière de la société;

4. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de la société relatif à la restructuration du capital social de la société;

5. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes de la société relatif à la restructuration du capital social de la société;

6. Réduction de capital pour résorption des pertes :

7. Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par conversion de créances certaines, liquides, échues et exigibles et en numéraire;

8. Modification corrélative des statuts;

9. Délégation au conseil d'administration de la société pour la finalisation du plan de restructuration; et

10. Pouvoirs pour formalités.

2023R00146SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE COMMERCIALE IMPORT EXPORT DU CAP BON ELKARAMA

Société anonyme

Au capital de 203.295 DT

Siège social : 65, Avenue Bir Challouf 8000, Nabeul - Tunisie

Matricule fiscal : 0004900 X/P/M/000

Les actionnaires de la société COMMERCIALE IMPORT EXPORT DU CAP BON «EL KARAMA» sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 15 février 2023 à 10 heures au siège social de la société sis au 65, Avenue Bir Challouf, 8000) Nabeul - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020;

3. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020;

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2020;

5. Approbation des états financiers arrêtés par le conseil d'Administration au titre l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

7. Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020;

8. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre l'exercice dos le 31 décembre 2020 ;

9. Fixation des Jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020;

10. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

11. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021;

12. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2021;

13. Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

14. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

15. Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

16. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre l'exercice clos le 31 décembre 2021;

17. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre 2021;

17. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021; et

18. Pouvoirs pour formalités.

2023R00147SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Gharbi de Marbre "SGM"

Société anonyme

Capital social : 766.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Lessouda Sidi Bouzid

IU : 1288148V

Messieurs les actionnaires de la Société sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra vendredi le 10 Février 2023 à 10h à son siège pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2017.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017.

4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers clos le 31.12.2017.

5. Approbation des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales pour l'exercice 2017

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2017

7. Affectation des résultats de l'exercice 2017

8. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2018.

9. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

10. Approbation du rapport de gestion et des états financiers clos le 31.12.2018.

11. Approbation des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales pour l'exercice 2018.

12. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

13. Affectation des résultats de l'exercice 2018

14. Fixation des montants des jetons de présences des administrateurs pour les exercices de 2017 et 2018.

15. Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices de 2019, 2020 et 2021.

16. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices de 2019, 2020 et 2021.

17. Convocation du conseil d'administration à l'issu de cette assemblée pour statuer sur la nomination du PDG de la société pour les exercices 2019, 2020 et 2021

18. Questions diverses.

19. Pouvoir pour formalités.

2023R00148SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Marja de Développement de L'Elevage et de L'Agriculture :

SMADEA

S.A au capital de 10 464 150 dinars

N° Mat. CNSS : 068424-39

Siège social : El Marja (1) Bousalem

Le conseil d'administration de la Société Marja De Développement De l'Elevage et de L'Agriculture SMADEA invite tous les actionnaires à se réunir en assemblée générale ordinaire le jeudi 23 février 2023 à 10 h du matin au siège de la Tunisian Saudi Bank à Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/8/2022.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes portant sur les états financiers arrêtés au 31/8/2022.

3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/8/2022 et des conventions réglementées conformément à l'article 200 et les suivants du code des sociétés commerciales.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021/2022.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021/2022.

6. Jetons de présence de l'exercice 2021/2022.

7. Approbation de nomination de nouveau membre du conseil d'administration.

8. Nomination des membres de conseil d'administration pour un nouveau mandât.

2023R00153SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Marja de Développement De L'Elevage et de l'Agriculture : SMADEA

S.A au capital de 10 464 150 dinars

N° Mat. CNSS : 068424-39

Siège social : El Marja (1) Bousalem

Le conseil d'administration de la Société Marja De Développement de L'Elevage et de L'Agriculture SMADEA invite tous les actionnaires à se réunir en assemblée générale extraordinaire le Jeudi 23 février 2023 à 11 h du matin au siège de la Tunisian Saudi Bank à Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital.

2. Abrogation du statut.

2023R00154SANB3

Convocation

SMALT INVESTISSEMENT

S.A au capital de 2 100 000 dinars

Siège social : Résidence Villa Noria Hammamet Yasmine 8057

Identifiant Unique : 0601564 C

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de prendre part à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 14 février 2023 à 10 heures, au siège de la BH EQUITY 67 Avenue Alain Savary cité jardins II Bloc B 3ème étage 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation

- Lecture et approbation des rapports d'activités des exercices 2013, 2014 et 2015

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015

- Approbation des états financiers des exercices 2013, 2014 et 2015

- Affectation du résultat des exercices 2013, 2014 et 2015

- Approbation des conventions régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légales.

2023R00155SANB3

Convocation

SMALT INVESTISSEMENT

S.A au capital de 2 100 000 dinars

Siège social : Résidence Villa Noria Hammamet Yasmine 8057

Identifiant Unique : 0601564 C

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de prendre part à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 14 février 2023 à 11 heures, au siège de la BH EQUITY, 67 Avenue Alain Savary cité jardins II Bloc B 3ème étage 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Constatation et décision en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

2- Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légale.

2023R00156SANB3

Convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2023

Société Addiwan de Production Audio-Visuelle

S.A au capital de 1 365 000 Dinars

Siège social : route de Téniour km 5 - Immeuble Jammoussi - Chihia - Sfax

MF : 1314606/B/A/M/000

RC : B08170952013

Les actionnaires de la société Addiwan de Production Audio-Visuelle, sont invités à se réunir en

Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu au siège social de la société sise à la route de Teniour Km 5 - Immeuble Jammoussi - Sfax, le 22 Février 2023 à 16H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des procédures et délais de convocation

2. Délibérer sur l'application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

3. Divers sujets.

2023X00089SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE TUNIS SUD

S.A. au capital de 1.000.000 DT

52, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis

MF : 0040873 R

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le 16 Février 2023 à 10h au siège de la SEPTS sise au 52 Rue Ibn Charaf Belvédère 1002 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Introduction de Modifications du statut de la société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud.

2023400119SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE UNILEVER TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 25.123.452 dinars

Siège social : Voie Z4 Z.I. Mégrine Riadh

Identifiant unique : 0001858/A/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «UNILEVER TUNISIE», sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 15 février 2023 à 10 heures à l'adresse du 34 Place 14 Janvier 2011 Tunis 1001, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes relatifs aux opérations de réduction de capital suivie simultanément d'augmentation de capital avec suppression partielle du droit préférentiel de souscription,

2. Approbation de la réduction de capital suivie simultanément d'augmentation de capital,

3. Modification de l'article 6 des statuts,

4. Pouvoir au Conseil d'Administration pour l'implémentation de l'augmentation du capital et l'accomplissement des actes subséquents,

5. Questions diverses.

2023400120SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre foncier

Mme Malika Belghazi titulaire de la carte d'identité Nationale n°05440873 délivrée le 11/3/2019 annonce la perte du certificat n°08/13704 du titre foncier n°22763 sis à Midoun Jerba à son propriétaire Mohamed Ben Habib ben Tamrout.

2023R00141DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Salah Ben Mohamed Ben Belgacem Aissaoui titulaire de la carte d'identité n°02088171, déclare la perte d'un titre de propriété n°1847 du 22/10/2005, objet du titre foncier n°1602 Kairouan, du terrain agricole sis à jhinat faifia Bouhajla, Gouvernorat de Kairouan - Possession du son père Feu / Mohamed Ben Belgacem Aissaoui».

Une attestation de perte a été délivrée par le chef de la garde nationale Bouhajla, le 5/01/2023 sous le n°11.

Cet article est paru aux journaux Achourouk et le Quotidien le 7/01/2023.

2023S00052DIVD2

Avis

Mr Omar Arous annonce qu'il possède un terrain sis à l'Ataya Kerkennah Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du Notaire Kcharem Noura à Kerkennah Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X00079DIVD2

Avis

Mr Sami Oun annonce qu'il possède un terrain sis à Jouaber Kerkennah Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du Notaire Kcharem Noura à Kerkennah Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2023X00080DIVD2

Avis

Madame Naima Elloumi porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un lot de terrain n°6 superficie 1245 m² contenant une maison sise à la route Tunis km 2.5 Sfax. Par conséquent elle prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la

médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2023X00088DIVD2

Avis complémentaire

En vertu du jugement préparatoire rendu par la 10ème section des actes gelés au tribunal immobilier de Tunis en date du 18/10/2022 à la demande de mise à jour n°66267 présenté au greffe du tribunal en date du 18/10/2019 par Me. Afef Dridi au nom de Mohamed Maghraoui.

Le tribunal ordonne d'effectuer une publication complémentaire du contenu des contrats conclus entre lui et le vendeur, et l'acte complémentaire au sens de l'art. 17 de la loi de mise à jour de la demande précitée au JORT et dans deux journaux quotidiens, un en langue Arabe et un autre en français.

En conséquence, à compter de la date de publication du présent communiqué jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, les délais pour s'opposer à cette demande ou d'ingérence seront ouvert au tribunal immobilier de Tunis.

2023400126DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat du Kef

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1495 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat du **Kef**;
- Vu le décret n° 96-2040 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat du **Kef**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat du **Kef** porte à la connaissance du public qu'en date du **29/11/2022**,les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat du Kef.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat du Kef, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie approximative En m2	Limites	T.P.D
Elmaarif	Dahmani	208	**Nord :** Route **Sud :** TPD N° 54910 DPE 727 **Est :** TPD N° 54908 DPE 725 **Ouest :** Route	54911
Elmaarif	Dahmani	59	**Nord :** TPD N° 54911 DPE 728 **Sud :** Route **Est :** TPD N° 54909 DPE 726 **Ouest :** Route	54910
Elmaarif	Dahmani	162	**Nord :** Route **Sud :** TPD N° 54902 DPE 719 **Est :** TPD N° 54150 DPE 717 **Ouest :** TPD N° 54904 DPE 721	54903
Elmaarif	Dahmani	92	**Nord :** TPD N° 54903 DPE 720 **Sud :** Route **Est :** TPD N° 54901 DPE 718 **Ouest :** TPD N° 54905 DPE 722	54902
Elmaarif	Dahmani	84	**Nord :** TPD N° 54150 DPE 717 **Sud :** Route **Est :** TPD N° 54148 DPE 715 **Ouest :** TPD N° 54902 DPE 719	54901
Elmaarif	Dahmani	138	**Nord :** Route **Sud :** TPD N° 54901 DPE 718 **Est :** TPD N° 54149 DPE 716 **Ouest :** TPD N° 54903DPE 720	54150
Elmaarif	Dahmani	144	**Nord :** Route **Sud :** TPD N° 54148 DPE 715 **Est :** TPD N° 54147 DPE 714 **Ouest :** TPD N° 54150 DPE 717	54149

Elmaarif	Dahmani	86	**Nord :** TPD N° 54149 DPE 716 **Sud :** Route **Est :** TPD N° 54146 DPE 713 **Ouest :** TPD N° 54901 DPE 718	54148
Elmaarif	Dahmani	90	**Nord :** TPD N° 54908 DPE 725 **Sud :** Route **Est :** TPD N° 54906 DPE 723 **Ouest :** TPD N° 54910 DPE 727	54909
Elmaarif	Dahmani	264	**Nord :** Route **Sud :** TPD N° 54909 DPE 726 **Est :** TPD N° 54907 DPE 924 **Ouest :** TPD N° 54911 DPE 728	54908
Elmaarif	Dahmani	260	**Nord :** Route **Sud :** TPD N° 54906 DPE 723 **Est :** TPD N° 54904 DPE 721 **Ouest :** TPD N° 54908DPE 725	54907
Elmaarif	Dahmani	90	**Nord :** TPD N° 54907 DPE 723 **Sud :** Route **Est :** TPD N° 54904 DPE 722 **Ouest :** TPD N° 54909 DPE 726	54906
Elmaarif	Dahmani	68	**Nord :** TPD N° 54904 DPE 721 **Sud :** Route **Est :** TPD N° 54902 DPE 719 **Ouest :** TPD N° 54904 DPE 723	54905
Elmaarif	Dahmani	188	**Nord :** Route **Sud :** TPD N° 54905 DPE 720 **Est :** TPD N° 54907 DPE 724 **Ouest:** TPD N° 54907 DPE 724	54904
Elmaarif	Dahmani	84	**Nord :** TPD N° 54143 DPE 653 **Sud :** Terre Nue **Est :** TPD N° 54145 DPE 712 **Ouest :** TPD N° 54141 DPE 651	54142
Elmaarif	Dahmani	89	Nord : TPD N° 54140 DPE 650 Sud : Terre Nue Est: TPD N° 54142 DPE 652 Ouest : TPD N° 54138 DPE 648	54141
Elmaarif	Dahmani	82	Nord : Route Sud : TPD N° 54141 DPE 651 Est: TPD N° 54143 DPE 653 Ouest : TPD N° 54139 DPE 649	54140
Elmaarif	Dahmani	71	Nord : Route Sud : TPD N° 54138 DPE 648 Est: TPD N° 54140 DPE 650 Ouest : Station de Pompage d'eau de la SONEDE	54139
Elmaarif	Dahmani	71	Nord : TPD N° 54139 DPE 648 Sud : Terre Nue Est: TPD N° 54141 DPE 651 Ouest : Station de Pompage d'eau de la SONEDE	54138
Elmaarif	Dahmani	79	Nord : TPD N° 54136 DPE 646 Sud : Terre Nue Est : Station de Pompage d'eau de la SONEDE Ouest : TPD N° 54134 DPE 644	54137

Elmaarif	Dahmani	87	Nord : Route Sud : TPD N° 54146 DPE 713 Est : Route Elmaarif Medina Ouest : TPD N° 54149 DPE 716	54147
Elmaarif	Dahmani	121	Nord : TPD N° 54146 DPE 713 Sud : Route Est : Route Elmaarif Medina Ouest : TPD N° 54148 DPE 715	54146
Elmaarif	Dahmani	304	Nord : Route Sud : Terre Nue Est : Route Elmaarif Medina Ouest : TPD N° 54144 DPE 654 et TPD N° 54145 DPE 712	54912
Elmaarif	Dahmani	89	Nord : Route Sud : TPD N° 54145 DPE 712 Est : TPD N° 54912 DPE 729 Ouest : TPD N° 54143DPE 653	54144
Elmaarif	Dahmani	84	Nord : TPD N° 54144 DPE 654 Sud : Terre Nue Est : TPD N° 54912 DPE 729 Ouest : TPD N° 54142 DPE 652	54145
Elmaarif	Dahmani	84	Nord : TPD N° 54904 DPE 721 Sud : Route Est : TPD N° 54902 DPE 719 Ouest : TPD N° 54904 DPE 723	54143
Elmaarif	Dahmani	46	Nord : Route Sud : TPD N° 54137 DPE 647 Est : TPD N° 54144 DPE 654 Ouest: TPD N° 54140 DPE 650	54136
Elmaarif	Dahmani	86	Nord : Route Sud : TPD N° 54137 DPE 647 Est : Station de Pompage d'eau de la SONEDE Ouest : TPD N° 54135 DPE 645	54135
Elmaarif	Dahmani	137	Nord : TPD N° 54135 DPE 645 Sud : Terre Nue Est: TPD N° 54137 DPE 647 Ouest : TPD N° 54132 DPE 642	54134
Elmaarif	Dahmani	89	Nord : Route Sud : TPD N° 54132 DPE 642 Est: TPD N° 54135 DPE 645 Ouest : TPD N° 54131 DPE 641	54133
Elmaarif	Dahmani	180	Nord : TPD N° 54133DPE 643 Sud : Terre Nue Est: TPD N° 54134 DPE 644 Ouest : TPD N° 54130 DPE 640	54132
Elmaarif	Dahmani	49	Nord : Route Sud : TPD N° 54130 DPE 640 Est: TPD N° 54133 DPE 643 Ouest : Route	54131
Elmaarif	Dahmani	85	Nord : TPD N° 54131 DPE 641 Sud : Terre Nue Est: TPD N° 54133 DPE 643 Ouest : Route	54130

2022R00144MINA4

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Etat de Résultat
au 31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2020	2021
Produits d'Exploitation		
Produits d'exploitation	72 192 673	66 809 479
Autres Produits d'exploitation	779 192	774 325
Total des Produits d'Exploitation	**72 971 865**	**67 583 804**
Charges d'Exploitation		
Achats d'Approvisionnements Consommés	-11 767 055	-13 324 733
Charges de Personnel	-51 434 773	-52 091 765
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	-7 150 688	-5 202 331
Autres Charges d'exploitation	-3 439 681	-3 768 936
Total des Charges d'Exploitation	**-73 792 197**	**-74 387 765**
Résultat d'Exploitation	**-820 332**	**-6 803 961**
Autres Charges & Produits Ordinaires		
Charges Financières	-8 707 083	-9 664 664
Produits Financiers	240	20 228
Autres Gains Ordinaires	40 179	216 149
Autres Pertes Ordinaires	-437	-1 862
Total Autres Charges & Produits Ordinaires	**-8 667 101**	**-9 430 149**
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt	**-9 487 433**	**-16 234 110**
Impôt sur les Sociétés	-27 428	-31 291
Résultat Net de l'exercice	**-9 514 861**	**-16 265 401**
Modifications comptables	-	-
Résultat Net de l'exercice	**-9 514 861**	**-16 265 401**

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Etat de Flux de Trésorerie
au 31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2020	2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements Reçus des clients	12 236 829	14 648 180
Subvention d'exploitation encaissée	58 744 000	52 530 000
subvention d'équilibre encaissée		
Sommes versées aux fournisseurs et aux Personnels	-55 938 911	-60 455 393
Intérêts payés	-1 692 120	-1 136 529
Impôts et Taxes payés	-2 261 841	-1 860 994
Flux de Trésorerie Provenant de l'Exploitation	**11 087 957**	**3 725 265**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS:		
Décaissements provenant de l'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 111 856	-4 743 195
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		31 560
Produit des placements		
Subventions d'Investissement reçues	1 500 000	3 139 000
Flux de Trésorerie Affectés aux Activités	**1 388 144**	**-1 572 635**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES		
Remboursement emprunts	36 200 009	-29 194 656
Encaissements provenant des emprunt	-39 363 144	20 200 000
Flux de Trésorerie Affectés aux Activités de Financement	**-3 163 135**	**-8 994 656**
Variation de Trésorerie	9 312 966	-6 842 026
Trésorerie au Début de l'Exercice	-3 757 070	5 555 896
Trésorerie à la Clôture de l'Exercice	**5 555 896**	**-1 286 130**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2022X00073BCFA5

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Bilan - Actif

Au 31 Décembre

(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2020	2021
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations Incorporelles	386 165	395 765
- Amortissements	-356 568	-384 878
Montant Net	**29 597**	**10 887**
Immobilisations Corporelles	90 366 537	92 296 832
- Amortissements	-78 910 062	-80 196 808
Montant Net	**11 456 475**	**12 100 024**
Immobilisations Financières	635 781	559 796
- Provisions	-46 104	-46 104
Montant Net	**589 677**	**513 692**
Total des Actifs Immobilisés	**12 075 749**	**12 624 603**
Autres Actifs Non Courants		
Total des Autres Actifs Non Courants	**0**	**0**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	**12 075 749**	**12 624 603**
ACTIFS COURANTS		
Stocks	4 395 338	5 849 563
- Provisions	-571 961	-647 281
Montant Net	**3 823 377**	**5 202 282**
Clients & Comptes Rattachés	15 525 733	16 061 646
- Provisions	-12 579 424	-13 300 100
Montant Net	**2 946 309**	**2 761 546**
Autres Actifs Courants	7 590 676	9 800 343
- Provisions	-192 052	-206 239
Montant Net	**7 398 624**	**9 594 104**
Placements & Autres Actifs Financiers	570	570
Liquidités & Equivalents de Liquidités	8 019 969	506 211
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	**22 188 849**	**18 064 713**
TOTAL DES ACTIFS	**34 264 598**	**30 689 316**

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Bilan - Capitaux Propres & Passifs

Au 31 Décembre

(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2020	2021
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux Propres		
Capital Social	1 197 000	1 197 000
Réserves	374 535	359 725
Autres Capitaux Propres	3 687 518	6 106 017
Résultats Reportés	-92 139 376	-101 654 237
Total Capitaux Propres Avant Résultat	**-86 880 323**	**-93 991 495**
Résultat Net de l'exercice	**-9 514 861**	**-16 265 401**
CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	**-96 395 184**	**-110 256 896**
PASSIFS		
Passifs non Courants		
Emprunts	6 543 255	9 598 413
Autres passifs Financiers	18 586 276	14 806 193
Provisions	898 175	830 176
Total des Passifs non Courants	**26 027 706**	**25 234 782**
Passifs Courants		
Fournisseurs & Comptes Rattachés	5 308 033	5 432 153
Autres Passifs Courants	82 284 887	105 078 351
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	17 039 156	5 200 926
Total des Passifs Courants	**104 632 076**	**115 711 430**
TOTAL DES PASSIFS	**130 659 782**	**140 946 212**
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	**34 264 598**	**30 689 316**